AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Par la présente, toute la population est invitée à assister à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de gestion du Parc régional de Val-D'Irène qui se tiendra **jeudi le 26 novembre 2026 à 19h00**, au 115 route de Val-d'Irène à Sainte-Irène.

Les points à l'ordre du jour seront, entre autres, les suivants :

- Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 novembre 2025
- Présentation des états financiers au 31 mai 2026
- Rapport du conseil d'administration
- Rapport d'activités
- Ratification des actes des administrateurs
- Nomination d'un vérificateur comptable
- Élections[1]

Les collèges électoraux en élection sont :

Siège 5 : Collège électoral secteur financier, de gestion et des affaires : Peut siéger tout actionnaire, propriétaire, administrateur ou dirigeant actuel, à la retraite ou ayant œuvré au sein d'entreprise ou d'organisme du secteur financier, bancaire, cabinets comptables ou organismes développement socio-économique ;

Siège 6 : Collège électoral secteur touristique-promotion : Peut siéger tout actionnaire, propriétaire, administrateur ou dirigeant actuel, à la retraite ou ayant œuvré, au sein d'entreprise ou d'organisme à vocation touristique ou de promotion ;

Siège 8 : Collège électoral des usagers : Représente le secteur tout détenteur d'une carte de saison individuelle ou familiale valide du Parc Régional de Val-d'Irène.

Andre Leger, président
Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène

1. Les mises en candidature se font par collèges électoraux. Les formulaires de mises en candidature seront disponibles sur place ou sur demande à la réception de la station.sur le site internet ou à la réception de la station. Les formulaires devront être acheminés à la station ou par courriel à direction@valdi.ski avant le 26 novembre 2026 à 16H00.